

Certificat

Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Saint-Côme

Je, Marie-Claude Gauthier
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

696-2022

Numéro

ayant pour titre : Règlement omnibus numéro 696-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990, ainsi que le règlement sur les usages conditionnels numéro 510-2013 afin d'introduire la classe d'usage « location court terme », de spécifier les zones à l'intérieur desquelles elles seront permises ainsi que les conditions spécifiques à leurs approbations.

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

2428

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

127

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

48

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

696-2022

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Côme ce 3 Mai 2022 à 19h30
Endroit Date Heure

Signature

Marie-Claude Gauthier
Greffier ou secrétaire-trésorier

2022 05 03

année mois jour